

à propos

du Programme Local de l'Habitat



Lettre d'information n°13- juin 2021

Ce 13^e numéro présente les actualités qui nous concernent tous.



La promotion de la rénovation énergétique

► Ménage et énergie : un enjeu majeur pour le territoire

Le 10 mai dernier au matin, la Communauté d'Agglomération a reçu la visite d'Emmanuelle Wargon, ministre déléguée auprès de la ministre de la Transition écologique, chargée du Logement, venue découvrir sur le terrain les activités de conseils et d'accompagnement proposées par les conseillers FAIRE de l'Espace Info Energie. Depuis plus de 10 ans déjà, l'Agglomération propose des permanences conseils ouvertes à tous les habitants du territoire afin de favoriser et de faciliter les projets d'amélioration énergétique des logements et l'usage des énergies renouvelables. Des aides sont également mobilisables.

L'enjeu est à la fois économique pour les ménages et écologique pour le territoire.



A l'échelle de l'Agglomération, le parc de logement est plus ancien que dans le reste du Département :

55 % des logements construits avant 1970 (1^{ères} réglementations thermiques), contre **43 %** en Maine-et-Loire. **36 %** des logements sont considérés comme énergivores.

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS EN 2020
estimée selon un échantillon pondéré de 10 071 DPE (20% du parc)

| Classe DPE | Nb Maisons | % Maisons | Nb Appartements | % Appartements | Nb TOTAL | % TOTAL |
|--|---------------|--------------|-----------------|----------------|---------------|--------------|
| A-B | 1 300 | 3 % | 850 | 8 % | 2 150 | 3 % |
| C | 7 800 | 19 % | 1 200 | 12 % | 9 000 | 19 % |
| D | 17 800 | 43 % | 4 200 | 40 % | 22 000 | 43 % |
| E | 11 400 | 28 % | 3 200 | 31 % | 14 600 | 28 % |
| F-G | 3 000 | 7 % | 970 | 9% | 3 970 | 7 % |
| TOTAL | 41 300 | 100 % | 10 420 | 100 % | 51 720 | 100 % |
| dont énergivores supérieur ou égal à E | 14 400 | 35 % | 4 170 | 40 % | 14 400 | 35 % |

Le saviez-vous ?

Le 1^{er} janvier 2022 entrera en vigueur l'interdiction de la vente des chaudières fioul. Elle impose à 4 millions de foyers d'adopter, à terme, des installations plus performantes et écologiques : pompe à chaleur, installation performante au bois ou au gaz notamment.

16,5 % des résidences principales sur le territoire de Saumur Val de Loire sont encore chauffées au fioul-mazout aujourd'hui (7 241) contre 12,4 % sur le Maine-et-Loire.

La part des résidences principales construites avant 1990 chauffées au fioul représente près de 20 %.

sources : Aura – novembre 2020 – données INSEE - RRP 2017 – fichier détail logement

Vous pouvez également retrouver le bilan des animations « énergie » pour 2020 dans la lettre PLH n°12

► Plateforme SARE

La visite ministérielle a également été l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement du déploiement des PTRE (Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique) dans les Pays de la Loire, et plus particulièrement dans le Maine-et-Loire. Outil du programme national SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), la mise en œuvre de la PTRE à l'échelle des intercommunalités est fortement encouragée.

À l'Agglomération, où en sommes nous ?

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les modalités de financement et d'animation des Espace Info Energie ont laissé place aux Espaces Conseil FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique).

Le réseau FAIRE constitue aujourd'hui la porte d'entrée qui guide les particuliers dans les travaux de rénovation énergétique. Il constitue un des principaux leviers de mobilisation et d'accompagnement des citoyens. Ce réseau s'appuie sur les collectivités territoriales.

Notre partenariat historique s'est donc adapté en 2021 pour garantir la continuité du service de conseil en matière de rénovation énergétique tout en travaillant sur l'opportunité de proposer un service d'accompagnement en format PTRE (du conseil de 1^{er} niveau à la mise en œuvre des travaux).

Une offre mutualisée d'information-conseil déclinée à l'échelle du Département et des collectivités territoriales est à l'étude depuis plusieurs mois. Cette démarche collaborative et concertée avec l'ensemble des intercommunalités de Maine-et-Loire vise à proposer un service qualitatif et calibré au plus près des besoins à échéance 2022.



Candidature au Plan national de mobilisation des logements vacants



En continuité des engagements souscrits dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat s'illustrant notamment dans la mise en œuvre des dispositifs de revitalisation, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a souhaité intensifier son action dans la lutte contre la vacance structurelle de logement en se portant candidate au **Plan national de mobilisation des logements vacants**.

De même que pour les 228 autres collectivités mobilisées dans cette démarche, issues de toutes les strates de collectivités du territoire national, l'Agglomération, forte de sa démarche volontariste en la matière, a fait valoir son niveau d'engagement en illustrant des actions déjà initiées afin de pouvoir se doter de nouveaux moyens en réponse à ses besoins.

Les résultats de cette consultation n'ont pas permis à la collectivité d'être retenue pour le déploiement de la solution numérique « Zéro Logements vacants » (27 collectivités sélectionnées), ni de bénéficier de crédits d'ingénierie (57 collectivités éligibles). Néanmoins l'Agglomération Saumur Val Loire sera dotée de nouveaux outils et pourra intégrer la démarche partenariale nouvellement constituée par les services de l'État.

Ainsi l'Agglomération se voit doter d'un accès prioritaire aux données **LOVAC** (pour **LO**-gements **VAC**-ants) lui permettant de faciliter le repérage et la caractérisation des logements vacants par le croisement de différentes sources d'informations. Un outil qui donne la possibilité aux collectivités, à leurs partenaires et aux opérateurs de proposer aux propriétaires concernés des solutions de remise sur le marché adapté.

Par ailleurs, la collectivité est invitée à rejoindre le « **Club des collectivités candidates à l'AMI logements vacants** » créé, en partenariat avec le Réseau National des collectivités mobilisées contre le logement vacant RNCLV (initiateur du Plan), l'ANAH, l'ANIL et le CEREMA qui regroupe l'ensemble des collectivités candidates et leurs partenaires locaux. Celui-ci se réunira tous les trimestres pour échanger et fédérer les acteurs autour des démarches et du retour d'expérience afin de pouvoir adapter et améliorer les outils existants ainsi que la connaissance des différentes solutions permettant de lutter contre la vacance des logements.

Un appui au quotidien sera mis à disposition dans ce cadre à travers l'accès à la plateforme en ligne « **Rencontre des territoires** » mettant à disposition de nombreuses ressources documentaires et permettant l'accès aux dernières actualités, la mise en commun des pratiques et l'échange avec les autres membres.



La revitalisation des centres-villes et centres-bourgs

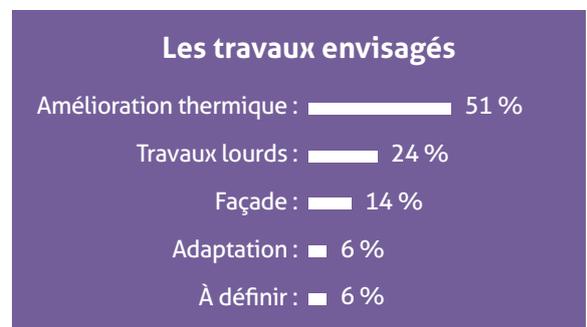


► Anjou Cœur de Ville : où en sommes-nous ?

Une OPAH-RU en cours, **deux** à débiter prochainement et des études à suivre sur **trois** communes.

Les communes sélectionnées de **Montreuil-Bellay**, **Vivy** et **Fontevraud-l'Abbaye** sont entrées en phase opérationnelle le 15 septembre 2020 avec un objectif global en amélioration de l'habitat de 126 logements cibles traités dont 86 avec propriétaires occupants (P.O.) et 40 avec propriétaires bailleurs (P.B.). Montreuil-Bellay compte 71 logements cibles ; 34 sont recensés sur la commune de Vivy et 21 à Fontevraud-l'Abbaye.

Sur **85** contacts dans le périmètre :



Les communes de **Saumur**, d'**Allonnes** et de **Longué-Jumelles** sont toutes les trois sur le point de rentrer dans leur phase opérationnelle :

La convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouveau Urbain du cœur de ville de Saumur et celle « multisites » pour les centres-villes d'Allonnes, de Longué et le centre-bourg de Jumelles sont désormais en cours de signature et les opérateurs pour chacune des deux missions de suivi-animation sont en cours de recrutement. Le démarrage des prestations est attendu dans le courant de l'été et un lancement officiel des opérations à la rentrée.

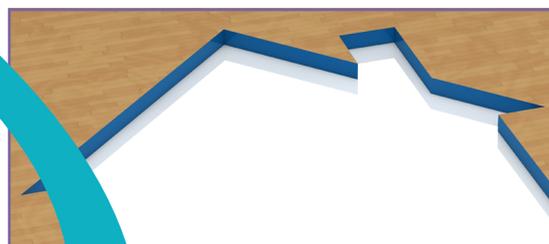
Pour les communes de **Gennevilliers**, de **Bellevigne-les-Châteaux** et de **Vernantes**, les groupements d'études à recruter au second semestre 2021 travailleront à faire émerger des solutions opérationnelles de revitalisation.



Deux rendez-vous manqués pour le salon de l'Habitat en 2020 et 2021...

Vous pourrez retrouver le Pôle Habitat au Salon de l'Habitat du 18 au 20 mars 2022.

Prochain numéro en septembre 2021



Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
Pôle Habitat
11 rue du Maréchal-Leclerc - CS 54030
49408 Saumur Cedex

02 41 40 45 56

habitat@agglo-saumur.fr www.saumurvaldeloire.fr